

# BULLETIN

DU

# Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX  
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin  
paraîtra le 6 Novembre

## La Contribution foncière pour 1926

La révision exceptionnelle des évaluations foncières prescrite par la loi du 22 mars 1924 pour les propriétés bâties est appliquée pour la première fois sur les rôles de 1926.

Les propriétaires ont le droit de contester cette évaluation en introduisant une réclamation devant le Conseil de Préfecture dans le délai de 6 mois à compter de la publication du rôle de 1926 ou de 3 mois à compter de la publication du rôle de 1927.

A défaut de réclamation dans les délais légaux, l'évaluation résultant de la révision opérée en 1925 ne pourra plus être modifiée jusqu'au jour d'une nouvelle révision qui peut ne pas intervenir avant dix ans.

Les propriétaires ont donc le plus grand intérêt à vérifier avec soin et à faire contrôler leurs feuilles d'avertissement pour 1926, de façon à pouvoir réclamer en temps utile contre les erreurs ou les exagérations auxquelles aurait donné lieu la révision de leurs évaluations. Le service fiscal de l'A. I. C. A. O. se tient à la disposition des membres du Syndicat des propriétaires et du Syndicat des agriculteurs pour tous renseignements et toutes consultations, 1, rue Lafayette, à Nantes.

## SERVICE FISCAL

### AVIS A NOS ADHERENTS

Nous avons l'honneur de vous informer que M. Darde sera de passage à Nantes les lundi 25 et mardi 26 octobre.

M. Darde recevra les abonnés au service, au siège de l'A. I. C. A. O., 1, rue Lafayette, le lundi, de 9 h. à 11 h., et de 14 h. à 16 h., et le mardi de 9 h. à 11 h.

Pour faciliter le service, les abonnés qui désiraient consulter M. Darde sont priés de vouloir bien se faire inscrire pour un rendez-vous, au Secrétariat de l'A. I. C. A. O. (téléphone 13-57).

## LE DROIT DE DOUANE SUR LE BLE

Le Journal Officiel publie, à la date du 16 octobre deux décrets : le premier est relatif aux conditions dans lesquelles les droits de douane sur les blés étrangers importés en France seront remboursés ; le deuxième fixe à 8 fr. par 100 kilos le remboursement sur le montant total des droits de douane.

Différents facteurs ont provoqué ce remboursement partiel du droit de douane, qui a été décidé dimanche par le Conseil des ministres, sur la proposition de M. Queuille : c'est d'abord la fermeté persistante des cours sur le marché d'importation, en raison de la hausse des frets, et d'une demande assez active de l'Angleterre et du continent. Sous cette double influence, le prix des blés exotiques a marqué une progression assez nette depuis une quinzaine, atteignant, par exemple, en café, pour les blés Hard Winter n° 2, le cours d'environ 6 dollars 40, soit un cours du change d'hier, 221 francs.

Sur le marché français, la fin d'une trop longue période de sécheresse est venue heureusement permettre aux cultivateurs d'engager franchement les travaux des champs, déjà bien en retard. Il en est résulté, comme toujours en pareil cas, une certaine diminution des offres et les cours ont légèrement progressé pour se fixer aux environs de 238-240 francs (cote officielle).

Au marché réglementé de Paris, l'attente du remboursement, qui était escompté depuis la réunion de l'Office des céréales panifiables, avait empêché l'ascension des cours qui ont accentué, hier, leur mouvement de recul, surtout sensible sur l'éloigné qui est descendu à 237 francs. La diminution du droit de douane de 18 à 10 francs par quintal va ramener le cours des blés d'importation, tous frais payés et rendus moulin, très sensiblement à la parité des blés indigènes ; elle permettra au gouvernement d'éviter une hausse du pain de 0 fr. 05 que la Commission

consultative des farines aurait très probablement été dans l'obligation d'enregistrer.

Ajoutons que le remboursement partiel du droit portera sur tous les stocks de blés exotiques existant en meunerie et n'ayant pas encore été utilisés, à la date de publication du décret, pour la panification.

## LA SITUATION

### Les Engrais

ACIDE PHOSPHORIQUE. — Les fabricants de superphosphate ont décidé de maintenir jusqu'en novembre les prix actuellement pratiqués sur la base de 33,25 à 33,75 au départ des ports pour le 14 %.

La demande demeure calme et le restera vraisemblablement tant que le temps ne se mettra pas nettement à la pluie ; les rares ondées de la fin de la semaine dernière sont tout à fait insuffisantes pour changer la situation.

Les Scories continuent à être assez demandées ; les prix actuels sont applicables jusque fin octobre et c'est à cette date également que cesse l'interdiction d'exportation. Il est donc fort probable que les producteurs examineront la question des prix sur les mois à venir dans la prochaine réunion de leur chambre syndicale.

ser chaque année davantage aux sels de potasse et comme leur production est en progrès, ainsi qu'on peut le voir dans nos informations, les expéditions sont régulières, malgré l'affluence des ordres.

Azote. — Le marché du sulfate d'ammoniaque n'est pas très actif ; il ne se fait guère d'affaires qu'en revente au-dessous des prix du Comptoir qui sont plutôt nominaux que réellement pratiqués.

La cyanamide est un peu plus demandée et comme sa production n'est pas supérieure aux besoins, ses prix sont plus fermes que ceux du sulfate d'ammoniaque.

En nitrate de soude, l'importation vient à nouveau de remonter ses limites sur toutes les positions, ce qui met le nitrate à £ 11,17/ au départ de Dunkerque pour livraisons sur les trois premiers mois de 1927, à £ 12,2 au départ des ports de l'Ouest à partir de février et £ 12,4/6 au départ des ports de la Méditerranée. A la faveur de ces hausses, il s'est fait quelques affaires en revente, bien que la baisse de la livre tienne les acheteurs sur la réserve.

Il n'y a plus de nitrate de chaux à la vente pour le moment, la sécheresse qui sévit en Norvège comme en France en ayant gêné la fabrication, mais devant la demande soutenue qui se maintient depuis quelques mois, les producteurs feront certainement un effort pour contenter leur clientèle.

## A propos du Prix des Engrais

Tous les agriculteurs habitués à l'emploi des engrais savent combien leur utilisation est avantageuse dans les conditions actuelles du marché des denrées agricoles qui permettent de réaliser, par l'augmentation des rendements, des bénéfices nets très supérieurs à ceux d'avant-guerre.

Aussi les cultivateurs des environs de Mirebeau-du-Poitou, gros consommateurs de superphosphates, ont-ils été certainement fort étonnés d'entendre un de leurs compatriotes, haut personnage de la République, leur déclarer récemment que le déficit des dernières moissons était dû, en partie, au prix très élevé des engrais qui empêchait leur emploi de se développer.

Si l'on considère de plus près cette question, fort importante, du prix des engrais, il est cependant facile de se rendre compte que la valeur des engrais est, comme celle de toutes les marchandises, sous la dépendance étroite des changes qui mesurent la dépréciation de notre devise nationale.

Le prix des engrais monte, en même temps que les denrées agricoles, parce que le franc baisse ; mais les denrées agricoles, pour la plupart, ont monté beaucoup plus vite que les engrais et si l'on convertit, par exemple, en engrais, la valeur du quintal de blé en 1913 et en 1926, on trouve pour 1926 des chiffres supé-

rieurs, ce qui revient à dire que l'agriculteur moyen paie moins cher ses engrais en 1926 qu'en 1913 puisqu'il peut en acheter davantage pour le prix d'une même quantité de blé.

Voici, d'ailleurs, le résultat de nos calculs. Pour le prix d'un quintal de blé, on pouvait avoir en 1913 et l'on aurait aujourd'hui les quantités suivantes des principaux engrais :

	1913	1926
Superphosphates.....	495 kil.	640 kil.
Scories.....	633	766
Sulfate d'ammoniaque.....	80	117
Nitrate de soude.....	107	117
Chlorure de potassium.....	130	336

Loin d'être plus coûteux qu'avant-guerre, les engrais le sont donc moins et les agriculteurs avisés s'en sont bien aperçus puisqu'ils en utilisent chaque année des tonnages plus considérables.

Sans doute, il est à souhaiter que des améliorations dans les méthodes de fabri-

cation ou d'exploitation des matières fertilisantes permettent d'en réduire encore les prix actuels et les producteurs intéressés à diminuer leur prix de revient y apportent toute leur attention, en France comme à l'étranger.

Les pouvoirs publics s'en préoccupent aussi et l'on sait qu'en ce qui concerne particulièrement les sels de potasse, le sulfate d'ammoniaque et les scories de déphosphoration, le Ministre de l'Agriculture intervient dans la fixation des prix.

Ce que l'on sait moins, c'est que la France est actuellement le pays où les matières fertilisantes coûtent le moins aux agriculteurs, parce que les interventions gouvernementales maintiennent leurs prix fort au-dessous de ceux du marché mondial, fût-ce aux dépens du budget national, comme c'était le cas pour les primes accordées aux acheteurs de certains engrais azotés.

A. COUTURIER,  
Ingénieur agronome.

## CHRONIQUE DES TRANSPORTS

Nous avons, fait ressortir, dans notre dernière étude, les répercussions qu'entraînerait le relèvement de l'impôt perçu sur les transports. Nous laissons prévoir, en outre, que les Chemins de fer augmenteraient les tarifs eux-mêmes.

Ces diverses augmentations sont applicables depuis le 16 août dernier, et sont très élevées.

### VOYAGEURS

La majoration générale a été portée de 210 % à 240 %. Le relèvement, pour le compte des réseaux, est inférieur à celui des autres catégories de transport. Mais, par suite de l'augmentation de l'impôt, plus importante relativement que pour les marchandises, le prix payé par l'usager comporte une augmentation totale de 50 % environ.

En se reportant à notre dernier article,

Prix de base : 100 francs

	Avant le 16 août	Depuis le 16 août	% d'augment.
Voyageurs.....	347,50	450,50	29,6
Marchandises en général des 4 premières séries, et messageries.....	365,50	468,30	28,3
Marchandises des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> séries.....	357,50	444,15	24,2
Engrais taxés au tarif 22/122 classés dans les 4 premières séries.....	335,50	434,85	29,8
Engrais taxés au tarif 22/122 classés en 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> séries et denrées taxées au G. V. 3/103.....	327,50	412,425	25,9

Ces augmentations sont les plus importantes qui aient été effectuées depuis l'unification de 1920. A cette époque, on s'en souvient, la majoration a été portée de 25 à 140 %, indépendamment du relèvement des tarifs de base.

Toutefois, il est équitable de faire ressortir que les majorations indiquées ci-dessus n'augmenteront que dans une certaine proportion, les recettes des réseaux, une certaine partie d'entre elles revenant à l'Etat.

Le tableau suivant fait ressortir le pourcentage consécutif au relèvement de l'impôt, et celui représentant la part revenant aux Chemins de fer.

Prix de base : 100 francs

	Part de l'impôt	Part des réseaux
Voyageurs.....	21	8,6 %
Marchandises en général des 4 premières séries et Messageries.....	13,3	15,9 %
Marchandises des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> séries.....	5,7	17,5 %
Engrais taxés au tarif 22/122 et classés dans les 4 premières séries.....	8,9	20,9 %
Engrais taxés au tarif 22/122 et classés en 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> séries, denrées taxées au G. V. 3/103.....	4,5	21,4 %

On peut se demander si le moment est bien choisi pour opérer des relèvements de cette importance, coïncidant avec le

nous remarquons en effet que du fait de l'impôt seul, l'augmentation est de 18,2 % par rapport aux prix en vigueur avant le 16 août, alors que cette augmentation n'est que de 6,9 % pour les autres transports en général classés dans les quatre premières séries du tarif général et de 3,53 % pour les transports classés en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> série.

### MARCHANDISES

La majoration générale de 250 %, a été portée à 320 %, soit une augmentation totale, impôt compris, de 28 % environ.

Pour les engrais taxés au tarif 22/122 et la majoration a été portée de 220 % à 290 %, soit un relèvement total de 26 % environ.

Nous donnons, dans le tableau ci-dessous, pour un prix de base de 100 francs, les sommes payées avant le 16 août, et depuis cette date, compte tenu de l'impôt :

Prix de base : 100 francs

	Avant le 16 août	Depuis le 16 août	% d'augment.
Voyageurs.....	347,50	450,50	29,6
Marchandises en général des 4 premières séries, et messageries.....	365,50	468,30	28,3
Marchandises des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> séries.....	357,50	444,15	24,2
Engrais taxés au tarif 22/122 classés dans les 4 premières séries.....	335,50	434,85	29,8
Engrais taxés au tarif 22/122 classés en 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> séries et denrées taxées au G. V. 3/103.....	327,50	412,425	25,9

début d'une crise industrielle. Sans aller jusqu'à prétendre que le maintien des tarifs de transports actuels eût suffi à la conjurer, on peut néanmoins affirmer qu'elle tendra plutôt à l'aggraver.

D'autre part, les augmentations continues à faibles intervalles (c'est la 3<sup>e</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1926) gênent considérablement les échanges, puisque le prix de revient, à peine rétabli, doivent être déterminés à nouveau.

La faute en est certainement, en grande partie, à l'instabilité actuelle des prix des matières premières et de la main-d'œuvre ; mais la solution n'est pas, à notre avis, uniquement à rechercher dans les augmentations continues des prix de transport qui viennent grever lourdement certains produits. Car nous tournons ainsi dans un cercle vicieux. Il y aurait certainement d'importantes économies à réaliser dans les dépenses d'exploitation, les travaux considérables effectués dans certaines gares, les nombreuses facilités de transport accordées à des personnes étrangères au chemin de fer, facilités qui ne sont plus de mise, quand le budget des réseaux est en déficit.

Dans la période actuelle, il est indispensable de procéder à des économies dans toutes les branches de l'activité nationale, y compris les Chemins de fer, et ce n'est qu'après les avoir opérées, qu'il fallait recourir à une augmentation des tarifs dont l'importance est de nature à aggraver la crise économique pouvant survenir pendant la période de stabilisation de notre monnaie.

FABUS.

## ENCORE...

### Du Débauchage des Ouvriers étrangers

De bien des côtés on nous signale le nombre particulièrement inquiétant des ouvriers étrangers qui, venus en France avec un contrat d'embauchage, rompent leur engagement avant le temps révolu, souvent même après un séjour des plus minimes dans les exploitations où ils se sont rendus.

Cette situation, si elle s'aggravait ou même si elle durait, mettrait en péril toute l'œuvre de l'immigration agricole. Les employeurs, en effet, qui acquittent les frais d'introduction des ouvriers étrangers subissent un préjudice des plus graves, si ces travailleurs n'exécutent pas les obligations de leur contrat.

Dans un précédent article, cependant, nous signalions la nouvelle loi votée à ce sujet par le Parlement. Cette loi, qui a été promulguée au Journal Officiel le 12 août (page 9.171), peut constituer une arme des plus efficaces pour la répression du débauchage, à condition, toutefois, qu'elle soit appliquée, et rapidement appliquée.

Rappelons que la loi en question, qui s'attaque aux employeurs embaucheurs d'ouvriers étrangers en situation irrégulière, doit mettre obstacle au remplacement des travailleurs en rupture de contrat. C'est ainsi qu'elle punit d'une amende de 500 à 1.000 francs :

- 1<sup>er</sup> L'employeur qui embauche un ouvrier étranger non muni de sa carte d'identité ;
- 2<sup>e</sup> L'employeur qui embauche un travailleur étranger avant l'expiration du contrat de travail en vertu duquel il a été introduit en France.

Souhaitons donc que ces mesures ne soient par un leurre et que des instructions précises soient promptement données par le gouvernement aux services compétents en vue de son application.

Si, outre cela, les soins les plus méticuleux sont pris pour le recrutement et la sélection des émigrants à destination de nos campagnes, les agriculteurs pourront se rassurer, car ils auront la quasi certitude de conserver leurs ouvriers pendant toute la durée de l'engagement qu'ils ont souscrit.

## Confédération Générale des Vignerons du CENTRE et de l'OUEST

La récolte des vins de la Loire-Inférieure, année 1926, comptera comme une des plus mauvaises que nous ayons connues. La quantité déclarée ne dépassera pas la moitié de celle de l'ensemble de l'année dernière, déjà déficitaire.

Par contre, en particulier pour le muscadet, déjà vendagé, on peut affirmer que ce sera une année de très haute qualité.

Les moûts contiennent en général environ 200 grammes de sucre au litre, ce qui révèle 11 à 12° alcoolique en puissance. L'acidité oscille entre 4 et 5 grammes exprimés en acide sulfurique au litre.

Si l'on compare ces teneurs à celles des moûts des grandes années que nous avons eues depuis le commencement du siècle, on constate qu'elles sont analogues à celle des vins de 1919 et surtout à celles de 1906. Ce sera une grande année, où la finesse du bouquet et la liqueur s'allieront à un fort degré.

La composition des moûts de 1926 est meilleure que celle des moûts de 1911. En cette chaude année si nous avons eu 12° d'alcool, nous n'avions pas d'acidité. Des vins de muscadet ne dosaient que 3 grammes de cet élément — facteur essentiel du bouquet et de la fraîcheur.

Pour les gros plants, les comparaisons seraient semblables ; certains moûts font preuve d'une remarquable composition.

Quantité infime, qualité excellente ! Avec ces deux facteurs les prix ne pouvaient que s'élever et, la dépréciation du franc aidant, atteindre des chiffres nominaux inusités. Le commerce, surpris, n'a pas encore pu s'habituer à ces nouveaux tarifs, ils ne lui feront plus du tout le même effet dans quelques mois. Pour le moment il achète en dehors du département, cherchant à se couvrir à bon marché, en vins de qualités diverses.

Il faut pourtant bien que l'on sache que

tous les vins seront chers en 1926, dans la France entière et aussi dans toute l'Europe. Partout la quantité récoltée est grandement en dessous de celles des années normales. Elle serait au-dessous de la quantité nécessaire à la consommation si les prix en hausse n'étaient pas la pour rétablir l'équilibre.

Les nouvelles précises que nous recevons de la C. G. V., de nos correspondants, concordent toutes.

Dans le grand Midi et en Algérie, là où toute la récolte semblait devoir être passable, la cueillette a amené une grosse déception. Les raisins, lourds en peau, rafés et pépins, ne rendant pas de jus. Telle propriété algérienne que nous connaissons, n'a récolté que 70 % de son estimation faite huit jours avant vendanges. En Bourgogne, Lyonnais, Beaujolais, vallée du Rhône, très peu de vin, mais vin de qualité.

Dans le Sud-Ouest, le Bordelais fait entendre ses doléances ; les grands vins vendus l'ont été à des prix astronomiques.

Quant à notre bassin de la Loire, c'est le même tableau que celui donné par la Loire-Inférieure, l'Anjou, en particulier, donne une note noire. Les vins fins célèbres de ses coteaux seront très peu abondants. Tel qui a récolté 200 barriques en 1925 n'en fera pas 30 cette année ! Prix double et triple de ceux de l'année précédente.

On ne peut guère compter sur les importations de vins étrangers, en outre qu'ils se paient en monnaies appréciées, et acquittent des droits de douane, ils sont fort chers dans leur pays d'origine, ils comme tel la récolte n'a pas été bonne. C'est ainsi que nous avons des nouvelles pessimistes des vendanges d'Espagne et d'Italie.

De quel côté que l'on se tourne, c'est la disette. La seule consolation du vigneron ce sera la qualité, car il aura beau vendre 1.000 francs la pièce, il n'aura pas grand chose pour vivre, le nombre de ses barriques étant infime.

DE CAMERAN,

Vice-président de la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

## VINIFICATION

### Pratiques autorisées

#### POUR LES VINS

Le coupage des vins entre eux ;  
Le coupage des vins blancs secs, en vue de leur éducation, avec des moûts mutés à l'anhydride sulfureux, à condition que le mélange ne contienne pas une dose de cet antiseptique supérieure à celle indiquée par le règlement, pour le traitement des vins eux-mêmes et sous réserve que ces moûts mutés n'aient pas été sucrés ;

La congélation des vins en vue de leur concentration partielle ;  
La pasteurisation, le filtrage, les soutirages, le traitement par l'air ou par l'oxygène gazeux pur (l'emploi de l'eau oxygénée est prohibé) ;

Les collages au moyen de clarifiants consacrés par l'usage, tels que la terre d'infusoires, l'albumine pure, le sang frais, la caséine pure, la gélatine pure ou à colle de poisson ;

L'addition de sel (teneur maximum autorisée pour le vin fait : 1 gramme par litre) ;

L'addition de tannin dans la mesure indispensable pour effectuer le collage ;  
La clarification des vins blancs tachés au moyen de charbon purifié, exempt de principes nuisibles et non susceptible de céder au vin des quantités appréciables d'un corps pouvant en modifier la composition chimique ;

Le traitement par l'anhydride sulfureux pur ou les métabisulfites alcalins. Le « vin doux » ne doit pas contenir plus de 450 mmgr d'anhydride sulfureux par litre, dont 180 mmgr. à l'état libre ; toutefois, un écart de 10 % en plus de ces quantités est toléré ;

La coloration des vins par le caramel de raisin ;

L'addition d'acide citrique cristallisé pur, à la dose maximum de 0 gr. 500 par litre.

#### POUR LES MOÛTS

Le plâtrage, sous certaines conditions ;  
Le traitement par les bisulfites alcalins cristallisés pur, à une dose inférieure à 20 gr. par hecto, et par l'anhydride sulfureux pur, sans limitation de quantité ;

**Le désulfatage, par un procédé physique,** des moûts mutés ;  
L'addition de tannin ;  
L'addition, à la cuve, d'acide tartrique cristallisé pur, dans les moûts insuffisamment acides. (L'emploi simultané de l'acide de tartrique et du sucre est interdit) ;  
L'addition de phosphate de chaux commercialement pur ;  
L'addition de phosphate d'ammoniaque cristallisé pur ou de glycophosphate d'ammoniaque pur, pour nourrir les levures ;  
L'emploi de levures sélectionnées ;  
La concentration partielle des moûts, mais seulement dans une limite telle, que le moût concentré puisse subir la fermentation alcoolique sans aucune addition d'eau et en donnant un vin présentant une composition semblable à celle des vins qui peuvent être obtenus habituellement par les moûts de même origine que celui qui est soumis à la concentration.

L'addition du sucre à la vendange, pendant la période des vendanges déterminée par arrêté préfectoral, sans dépasser 10 kilos par 3 hectolitres de vendanges (cette dose permet de relever d'environ 3 degrés la richesse alcoolique du vin).

Le sucre ainsi employé est frappé d'une taxe complémentaire de 100 francs par 100 kilos de sucre raffiné (1).

La fabrication des vins de seconde cuvée et des piquettes reste autorisée comme précédemment.

(1) Loi de finances du 13 juillet 1925.

## LES MEILLEURS BLÉS pour la Région de l'Ouest

M. Lavallée, ingénieur agronome, directeur de la ferme expérimentale d'Avrillé et du centre d'expérimentation des céréales d'Angers, poursuit, sous les auspices de l'Office agricole régional de l'Ouest, des études intéressantes sur la culture des céréales en recherchant quelles sont, pour la région de l'Ouest, les variétés de blés susceptibles de fournir, sur une longue période, le rendement moyen le plus élevé.

A cet effet, il cultive chaque année, sur une terre bien homogène et en bon état de culture, les variétés de blés qui semblent déjà les mieux adaptées au climat de la région et après avoir noté, au cours de la végétation, diverses particularités intéressantes, il enregistre avec soin chaque année les rendements en grains et en paille fournis par chacune des variétés soumises à l'expérimentation.

Ces essais, dont nous possédons les résultats pour les années 1922, 1923 et 1924, ont donné les chiffres suivants comme rendement en grains à l'hectare, qui est celui particulièrement intéressant :

	1922	1923	1924	Rendement moyen
Hâtif inversable.....	28,45	24,45	30,00	27,63
Bleu de Noé.....	29,80	18,25	19,50	22,50
Rouge de Bordeaux.....	28,00	21,07	30,50	26,50
Japhet.....	29,65	26,70	29,00	28,45
Bleu de la Paix.....	29,35	21,97	30,50	27,24
Blé des Alliés.....	29,25	21,45	34,00	28,90
Bon Fermier.....	33,50	25,70	28,50	29,73
Hybr. Vilmorin n° 23	31,42	45,00	39,70	

Jusqu'à ce jour le classement des variétés essayées est donc le suivant :

Hybride Vilmorin n° 23.
Bon Fermier.
Blé des Alliés.
Japhet.
Hâtif Inversable.
Hybride de la Paix.
Bordeaux.
Bleu de Noé.

Le blé Vilmorin n° 23 ou blé Saint-Michel, qui se classe le premier, mais dont les résultats n'ont encore trait qu'à deux années d'essais, a été livré à la culture, en 1922, par la maison Vilmorin-Andrieux. Il a été obtenu par des croisements multiples de diverses variétés et il a de suite conquis la faveur de nombreux cultivateurs par les rendements élevés qu'il est susceptible de donner dans les sols de bonne fertilité.

De taille moyenne, à épi blanc résistant à la verse, il est moins sensible à la rouille que le Bon Fermier. Son grain rouge est gros et bien plein.

C'est un blé d'automne, mais dans nos régions, il peut être ensemencé jusqu'à la mi-février.

« A Verrières, dit M. Vilmorin, il s'est constamment tenu en tête de liste avec des rendements qui ont atteint en grande culture 45 à 50 quintaux à l'hectare. »

Voici comment MM. Le Rouzic et Compain l'apprécient à la ferme de l'École nationale d'Agriculture de Rennes : « Matûrité hâtive (deux ou trois jours plus tardive que le « Hâtif inversable »), pas très résistant à la verse ; a été légèrement rouillé en 1924, mais il résiste à cette maladie beaucoup mieux que le Hâtif inversable et l'Hybride de la Paix ; son grain n'est pas très lourd (75 kl. à l'hectolitre en 1924, 76,8 en 1925) ; sa paille est haute et abondante. » En 1925, ce blé a fourni à cet établissement un rendement de 4.500 kilos à l'hectare, supérieur à celui fourni par les autres variétés cultivées sur les terres de la ferme dépendant de cette École : Hybride de la Paix, Teverson, Wilson, Hâtif inversable, Blé des Alliés.

Je connais plusieurs cultivateurs de notre région qui l'ont essayé et en ont été très satisfaits, mais il convient de le réserver aux terres de bonne qualité et de lui appliquer une fumure rationnelle et complète.

## DEMONSTRATION SUR LA FUMURE DE LA POMME DE TERRE

Champ d'expérience de la Haute-Grelière (commune de Saint-André-Treize-Voies), exploitée par M. Jaunet Eugène, organisé par l'Office agricole départemental.

La variété cultivée était la Fluke géante de Saint-Malo. Au cours de l'hiver la semence avait été étendue dans un grenier. Les germes étaient courts, verts et bien sortis ; ils ont été soigneusement conservés lors de la plantation.

Le champ portait auparavant des choux. Il a été passé une raie par sillon au brabant, ce travail fut complété par un passage de Pextirpateur pour arracher les pieds de choux. Un labour complet au brabant fut ensuite donné, et enfin le champ a été traversé avec l'extirpateur.

Le terrain ainsi préparé, on a ouvert une raie pour le fumier, les engrais complémentaires ont été répandus sur le fumier, le tout a été recouvert à la charrue et le sillon s'est trouvé formé pour la plantation.

Les tubercules ont été plantés à la franche ; les sillons espacés de 1 mètre environ et les pommes de terre placées sur le sillon à 0 m. 60 d'intervalle.

Le champ, de sol sensiblement homogène a été divisé en 5 parcelles de 10 ares chacune. Toutes les parcelles ont été fumées au fumier de ferme à la dose uniforme de 25.000 kilos de fumier consommé à l'hectare.

Le but de l'expérience était de voir l'efficacité des principaux engrais chimiques pour la culture de la pomme de terre : l'azote, l'acide phosphorique et la potasse.

Tous les poids indiqués ci-dessous tant pour les engrais que pour les rendements obtenus sont ceux que l'on aurait employés ou trouvés pour un hectare.

L'azote a été fourni par le nitrate de soude, l'acide phosphorique par les scories et la potasse par le chlorure de potassium.

La première parcelle (parcelle témoin) ne reçut aucun engrais chimique.

La deuxième (engrais complet) reçut les trois engrais : l'azote avec 150 kilos de nitrate à l'hectare, l'acide phosphorique avec 600 kilos de scories, la potasse avec 150 kilos de chlorure de potassium.

La troisième (azote, potasse sans acide phosphorique) reçut l'azote avec 150 kilos de nitrate, la potasse avec 150 kilos de chlorure de potassium.

La quatrième (azote, acide phosphorique sans potasse) reçut l'azote avec 150 kilos de nitrate, l'acide phosphorique avec 600 kilos de scories.

La cinquième (acide phosphorique, potasse sans azote) reçut l'acide phosphorique avec 600 kilos de scories, la potasse avec 150 kilos de chlorure de potassium.

Les pommes de terre ont pris une belle végétation et n'ont été que peu atteintes par les maladies.

Le 16 septembre il a été arraché une longueur de 10 mètres sur un sillon placé au milieu de chacune des parcelles.

Les tubercules ont été exactement pesés, ce qui a permis d'établir pour chaque parcelle le rendement à l'hectare suivant :

La première parcelle (sans engrais, parcelle témoin), 14.000 kilos.
La deuxième parcelle (engrais complet avec les 3 engrais), 23.000 kilos.
La troisième parcelle (azote, potasse sans acide phosphorique), 19.000 kilos.
La quatrième parcelle (azote, acide phosphorique sans potasse), 16.500 kilos.
La cinquième parcelle (acide phosphorique, potasse sans azote), 21.000 kilos.

Ces résultats semblent tout à fait concluants.

Par la comparaison des parcelles 1 et 2 on voit que grâce à ces 3 engrais chimiques, employés ensemble la production est montée de 14.000 à 23.000 kilos, presque le double.

L'efficacité phosphorique est aussi bien marquée, puisque la parcelle 3, qui n'en a pas reçu, donne 19.000 kilos.

Celle de la potasse encore plus, puisque la parcelle 4, qui n'en a pas reçu, donne 16.500 kilos.

L'efficacité de l'azote est un peu moins accusée. La parcelle 5, qui en est dépourvue, a donné cependant 21.000 kilos.

Mais il y a lieu de faire remarquer que 25.000 kilos de fumier de ferme consommé, est une grosse fumure, qui a fourni une importante quantité d'azote ; et le champ était loin d'en être dépourvu auparavant.

Parallèle expérience doit être d'un gros enseignement pour la culture de nos terres du canton de Rocheservière. Elle montre d'une façon éclatante que l'on ne peut espérer de gros rendements qu'en ajoutant à la terre les éléments essentiels qui lui manquent : l'acide phosphorique, la potasse et l'azote.

Eugène JAUNET.

## ACADÉMIE D'AGRICULTURE

Séance du mercredi 6 octobre 1926

PRÉSIDENCE DE M. BARDIS

### PRODUCTION DU BLÉ EN 1926

M. Brégnière indique les moyens d'accroître la production du blé, d'après les observations faites en 1926 aux fermes de l'école et du centre d'expérimentation de Grignon. L'élevation du rendement du blé

à l'hectare constitue, dit-il, une formule infiniment plus intéressante que l'extension de la culture du blé sur des surfaces insuffisamment préparées par suite du manque de main-d'œuvre ou de fumures organiques. En terres saines, propres, bien fumées, ayant reçu des engrais appropriés, de l'acide phosphorique notamment, puis des semences sélectionnées bien adaptées au milieu, la récolte a été satisfaisante en 1926, malgré des conditions climatiques défavorables. Qu'on ne se lasse donc pas de recommander l'amélioration générale de la culture, base durable de l'augmentation des rendements, qu'on ne se fatigue pas de préciser dans quelles conditions agissent les engrais, qu'on n'hésite pas à encourager les praticiens à expérimenter attentivement les diverses variétés de blés sélectionnés.

Dans les parcelles d'expériences de Grignon, le Vilmorin 23 a donné plus de 38 quintaux à l'hectare en 1926. Ce blé a traversé d'une manière heureuse la période de la floraison, tandis que les variétés plus précoces, Hybride hâtif inversable et Bon Fermier, fleurissaient par un temps encore froid. L'axe des blés les plus précoces s'est déplacé, des très précoces on revient au demi-précoces, car à côté du blé Vilmorin 23, celui des Alliés a donné aussi de bons rendements. Les principales commandes de semences passées à Grignon portent sur le hâtif Inversable, le Vilmorin 23, le Bon Fermier et le Wilhelmine.

### LE PROBLÈME DU LAIT

Après la désignation de M. Henri Hittier comme délégué de l'Académie d'Agriculture à la « Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense Nationale », M. Henry Gérard, à la dernière séance de cette Compagnie, a montré quelle était la production laitière en France actuellement.

Cette production se rapproche de celle de 1914 ; mais la consommation du lait dans notre pays a augmenté à cause notamment de la grande augmentation de la population. Il reste donc moins de lait pour les produits secondaires, beurre et fromage.

L'auteur rappelle que le lait n'est pas à son juste prix, puisqu'il n'atteint pas quatre fois la valeur d'avant-guerre, alors que le pain a dépassé six fois cette valeur, et que nombre de produits industriels nécessaires aux cultivateurs atteignent sept et huit fois cette valeur.

M. Henry Gérard proteste vivement contre le projet d'interdiction de l'exportation des produits laités.

Il oublie évidemment que le beurre à 52 fr. le kilo est à huit fois sa valeur d'avant-guerre.

Il est non moins évident que si l'on veut faire baisser le coût de la vie, il faut agir à la fois sur le prix des produits achetés par les cultivateurs et sur les prix des denrées vendues par eux.

M. Caziot montre, par l'exemple d'une ferme de l'île-de-France, pendant ces cinquante dernières années, l'augmentation continue des rendements en blé à l'hectare, par l'emploi des semences sélectionnées et des engrais.

### L'Agriculture devant le Fisc

#### Les tendances de l'Administration des Contributions Directes

La loi du 3 août 1926, créant de nouvelles ressources fiscales, a apporté aux impôts éducatifs qui grèvent l'agriculture des modifications importantes en les aggravant fortement.

La contribution foncière des propriétés non bâties, qui est le plus ancien des impôts agricoles, est portée à 18 % et, comme le revenu imposable est majoré de 75 %, cela fait que le taux de l'impôt sur les anciens revenus imposables sera de 31,50 %, c'est-à-dire huit fois le taux de l'impôt d'avant-guerre. Pour une ferme louée encore aux conditions d'avant-guerre, le propriétaire, s'il a conservé l'impôt foncier à sa charge, paiera 26 % en principal et peut-être autant en centimes départementaux et communaux ; autant dire que, après le paiement des charges diverses (assurance et entretien), son revenu sera absorbé et au-delà. L'impôt foncier a pris une allure vraiment écrasante.

L'article 23 de la loi du 3 août 1926 a fixé comme suit l'impôt sur les bénéfices provenant de l'exploitation agricole : le bénéfice est considéré comme égal à trois fois la valeur locative des terres exploitées, cette valeur locative étant obtenue en majorant de 75 % la valeur locative cadastrale. Pour les terres cultivées en blé, le coefficient 3 est réduit à 2,50. Le taux de l'impôt passe de 7,20 à 12 %.

Enfin, les abattements à la base sont maintenus : exonération jusqu'à 2.500 francs ; la fraction comprise entre 2.500 et 4.000 francs est comptée pour un quart ; la fraction comprise entre 4.000 et 8.000 francs pour la moitié.

Tout assujéti à la cédule des bénéfices agricoles, conformément aux dispositions du présent article, peut, après la publication du rôle, s'il se juge imposé pour un revenu supérieur à son bénéfice réel, demander une réduction proportionnelle de sa cote, sauf à apporter devant la juridiction compétente les justifications nécessaires par tous les modes de preuve de droit commun.

Ces dispositions sont celles qui ont été élaborées par l'Administration des contributions directes. Elles révèlent les tendances de cette administration et elles indiquent nettement vers quelle position fiscale elle veut amener peu à peu l'agriculture, celle de l'abandon de l'imposition sur le bénéfice forfaitaire pour l'imposition sur le bénéfice dit réel.

D'abord la loi nouvelle part d'un principe faux ; elle fixe forfaitairement le bénéfice de l'exploitation rurale à trois fois la valeur locative.

Avant la guerre, j'ai établi, pour un travail qui n'était pas influencé par des raisons fiscales, que le bénéfice du cultivateur, dans une exploitation agricole normale, était sensiblement égal au fermage payé au propriétaire, c'est-à-dire à la valeur locative. Et cela s'explique aisément.

Depuis la guerre, la survivance des anciens baux pour un grand nombre d'exploitations et la dépréciation progressive de la monnaie ont faussé ce rapport. Mais, pour les exploitations dont les baux ont été renouvelés récemment, soit en argent, soit en nature, ce rapport s'est à peu près rétabli.

Si le principe ci-dessus était maintenu, son application conduirait rapidement l'agriculture au désastre quand, après la stabilisation du franc, la prospérité éphémère et apparente dont elle a joui aurait été remplacée par une situation difficile.

Le coefficient final, obtenu par le double du coefficient 3 et du coefficient 1,75, est de 5,25 ; il peut descendre vers 5 pour les exploitations qui cultivent beaucoup de blé. L'habileté de l'administration a consisté dans l'adoption du double coefficient, car elle voit mieux que les agriculteurs le résultat qu'il peut donner dans l'avenir.

Supposons, en effet, que l'article 23 de la loi du 3 août 1926 soit ainsi conçu : « Le bénéfice provenant de l'exploitation agricole est considéré, pour l'assiette de l'impôt, comme égal à la valeur locative des terres exploitées ; jusqu'à l'application de la révision de la propriété non bâtie, la valeur locative des terres exploitées est égale à la valeur locative cadastrale majorée de 425 % ».

Le coefficient final serait le même, mais la situation serait tout différente pour l'avenir. En effet, supposons que, dans quelques années, par suite d'une conversion monétaire, nous revenions à l'étalon or d'avant-guerre. Les valeurs locatives des terres tomberont tout de suite ou très vite au prix d'avant-guerre, c'est-à-dire au coefficient 1. Le bénéfice agricole devra suivre. Tandis que, avec le système de l'administration, il ne pourra pas descendre au-dessous du triple de la valeur locative. Avant la guerre, avec le système ci-dessus, et si l'impôt avait existé, un fermier payant 10.000 francs de fermage aurait été taxé sur un bénéfice net de 30.000 francs. Ce qui veut dire que tous les fermiers d'avant-guerre ayant exploité des fermes de cette importance auraient été (avec le jeu des intérêts composés) millionnaires en vingt-cinq ans.

La situation des fermiers d'avant-guerre était toute différente. L'appartenance précisée à une famille de fermiers de la catégorie ci-dessus et je connais la situation extrêmement modeste que les miens ont pu acquiescer, avant 1914, après quarante ou cinquante années de labeur acharné. Cette situation d'avant-guerre, ce sera à peine celle de demain.

Même actuellement, le coefficient 5,25 est tout à fait exagéré. Il dépasse le coefficient atteint par un grand nombre de produits agricoles et si, pour le blé, le coefficient est supérieur, la médiocrité de la récolte de cette année ne rend pas la situation plus brillante pour beaucoup de cultivateurs. Ils auraient préféré une bonne récolte et des prix moindres.

Le coefficient de hausse des valeurs locatives est bien inférieur à 5,25. Sauf pour quelques herbagés loués à l'année ou pour de faibles durées à des prix exceptionnels, les baux tout récemment renouvelés en argent ne dépassent guère le coefficient 3 et, dans les meilleures régions d'élevage, 3 1/2. Quant aux baux en nature, leur produit varie avec le prix des denrées.

Le coefficient 5,25 ne peut donc s'expliquer que par le désir d'amener, grâce à son exagération même, les cultivateurs à réclamer, individuellement d'abord, puis collectivement ensuite, l'imposition sur le bénéfice réel, et l'un des paragraphes de l'article 23 a été évidemment prévu dans ce but.

L'imposition sur le bénéfice réel est une chimère. La base de l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole doit rester forfaitaire, puisqu'il n'existe pas de moyens de déterminer exactement ces bénéfices. Le forfait, établi avec équité, est plus favorable au fisc qu'aux cultivateurs.

J'essaierai de montrer pour quelles raisons le forfait s'impose.

(A suivre.) Pierre CAZIOT.

(La Journée Industrielle du 25-9-1926.)

### Pâturages, Céréales et Cultures industrielles

Nous avons assisté, depuis quinze ans, à un développement considérable des terres mises en pâtures ou consacrées aux fourrages artificiels.

La cause de ce mouvement fut double. Cette transformation permettait de ne pas trop souffrir de la crise effrayante de main-d'œuvre qui suivit la guerre et d'échapper aux fantaisies de médecins économiques et sociaux qui prétendaient réglementer les prix de trop de denrées agricoles.

D'autre part, la guerre ayant développé la consommation de la viande en énormes proportions, en même temps qu'elle faisait des coupes sombres dans notre

cheptel, les prix de la viande firent un bond très rapide et l'élevage figuraient parmi les bonnes opérations agricoles.

Certes, l'intérêt général du pays souffrait de la réduction rapide des surfaces consacrées au céréales et aux plantes industrielles.

En vain l'on invoquait ces graves répercussions pour persuader le paysan français qu'il serait peut-être bon de ne pas trop accélérer ce mouvement.

Le cultivateur trouvait, dans cette transformation, la solution — j'oserais dire la ressource — des énormes difficultés qu'il rencontrait. Son intérêt personnel était sauvegardé, tout était pour le mieux.

Et l'on sait que le rural, une fois lancé dans une voie, est difficile à arrêter. Il va, il va, jusqu'au jour où il heurte du front le mur dressé soudain devant lui.

D'ailleurs, les solutions paresseuses, si elles parent, tout d'abord, aux maux redoutés, finissent très vite par créer d'autres dangers. Et je crains bien que le mur en question ne soit pas très loin ? Il serait donc temps de crier gare aux intéressés et, surtout, de signaler aux cultivateurs qui songeraient encore à chercher le salut dans le seul développement des prairies, qu'ils feraient bien de peser leurs décisions et d'étudier le problème sous toutes ses faces.

Il m'a paru utile d'appeler, sur ce point, l'attention vigilante de nos confrères. Nous posons, aujourd'hui, le signal sur ce tournant de la route agricole et, dans une suite d'articles, nous fournirons les éléments sérieux d'un raisonnement logique.

Déblayons d'abord un chapitre.

Le monde agricole a trop longtemps pensé que le fin du fin était de vendre à bas prix ses produits (pour le vendre plus aisément sans doute) et de réduire tant qu'il était possible le salaire payé à ses ouvriers.

C'était ce que j'appellerai le système facile.

Mais il eut ses inconvénients puisqu'il fut l'une des causes — je ne dis pas la seule ! — de la désertion des campagnes et, surtout la cause d'un phénomène que tous ont constaté : la fuite vers la cité du meilleur de notre main-d'œuvre, les seuls ouvriers trop vieux, infirmes, en grande majorité, demeurant seuls à notre disposition.

Voilà, je crois, qui ne fut pas brillant. Aussi, j'estime que dans notre situation économique, les cultivateurs ont intérêt à imiter l'exemple des industriels.

Les industriels font leurs prix de vente de façon à donner à leurs ouvriers le salaire en rapport avec le coût de la vie et à leur donner, en outre, par des œuvres sociales que paye la clientèle, des indemnités spéciales qui s'ajoutent aux salaires. Ils ont, pour atteindre ce but, arrangé les droits de douane protégeant leur production.

Imitons-les et remplaçons notre ancienne mentalité par la suivante : L'agriculture française doit jouir d'une protection douanière suffisante et assurer, par son contenu et sa solidarité, des prix de vente tels qu'elle puisse faire à ses collaborateurs au moins les salaires industriels, puisque nos ouvriers travaillent plus, et créer les salaires familiaux, etc....

Voilà la doctrine car, en même temps, nous trouverons avec nous, pour soutenir nos revendications, les ouvriers agricoles, comme les ouvriers d'industrie défendent les droits de douane industriels qui protègent aussi leurs salaires.

De même faut-il prendre garde que là où l'on doit importer de la main-d'œuvre étrangère, de ne pas donner l'impression que nous voulons des ouvriers étrangers, dans le seul désir d'arriver à faire les salaires ouvriers du pays plus faibles par concurrence. Ce serait la plus dangereuse des spéculations. Nous finirions par tarir nos sources d'importation et nous retournerions, pour le chapitre main-d'œuvre nationale, dans le travers dénoncé.

NESTOR.

## LES RECOLTES CÉRÉALES

Nous n'avons guère de renseignements nouveaux à donner sur la récolte de céréales 1926 — dans notre région. — Tout le monde est d'accord pour l'estimer plutôt mauvaise que médiocre.

Samedi 25 octobre, doit se réunir, à la Préfecture, à Nantes, la Commission départementale de Statistique agricole, à l'effet d'examiner, en application de la loi du 9 août 1926, les états communaux mentionnant les déclarations relatives aux surfaces ensemencées en blé, seigle et orge.

Que sortira-t-il de cette nouvelle loi ? Nous craignons bien que la Commission ne se trouve devant des résultats absolument erronés, beaucoup de cultivateurs s'étant abstenus de faire les déclarations prescrites, en sorte que les chiffres des totaux obtenus seront probablement très inférieurs à la réalité.

Nous ne pouvons du reste savoir quand ces résultats seront connus, le ministre de l'Agriculture, qui les centralisera, devant en assurer seul la publication.

En attendant, constatons la prolongation de l'atonie générale des affaires en blés indigènes. Ceux-ci sont à la parité et même au-dessus parfois des prix des blés exotiques, en suite de la réduction des droits de douane obtenus par le remboursement après mouture d'une partie de ces droits.

La situation est donc telle que les grandes minoteries des ports ont intérêt à s'approvisionner en blés exotiques pesant 78 et 79 kilos à l'hectolitre, très propres et très homogènes, et s'intéressent peu aux blés indigènes, d'un poids très léger, très irrégulier et contenant beaucoup de graines étrangères nécessitant un triage sérieux et par suite entraînant un gros déchet.

La petite minoterie, qui n'a pas les mêmes facilités d'achat et d'emmagasinement, s'approvisionne dans son rayon, comme elle le peut et en surpayant souvent, pour décider à la vente les cultivateurs, qui sont peu disposés cette année à une prompt réalisation, d'où des cours de plus en plus élevés d'une semaine à l'autre. Nous indiquons ces prix dans notre tableau habituel.

Avaines, seigles et orges toujours recherchés et prix très fermes.

Du Bulletin des Halles du mercredi 20 octobre :

La semaine a été en grande partie humide et, avec le refroidissement de la température, elle a marqué la fin de la sécheresse, les terres pouvant être assez facilement retournées ; c'est surtout que des pluies, plus ou moins fortes, se sont produites — un peu tard, par exemple, car il ne faut plus guère espérer que les agriculteurs auront assez de temps pour ensemencer avant la venue des grands froids des superficies au moins égales à celles de l'année dernière, qui, déjà, pour le blé, avaient accusé une diminution d'environ 200.000 hectares. Nous aurons beau faire preuve d'énergie dans le travail nous ne parviendrons pas à labourer et à ensemencer toutes les parcelles destinées cet automne, par le jeu de la rotation, aux céréales. Combien de champs de pommes de terre et de betteraves restent encore aujourd'hui même à récolter ? Ils sont cependant en partie réservés au froment. Quoi qu'il en soit, malgré les interruptions forcement provoquées par les pluies bienfaisantes, les semailles ont présent en toutes régions une belle activité. Les fumures n'ont pas été négligées et pour le blé comme pour le seigle, l'avoine ou l'escourgeon, il semble bien que les exploitants s'inspirent de mieux en mieux des conseils des agronomes.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — Assistance moyenne, mais fort animée dans l'après-midi. La situation ne se modifie toutefois en rien, puisque les offres restent encore sensiblement au-dessus des demandes, même en avoines, dont la récolte a été pourtant très satisfaisante. Les controverses sur le maintien ou la suppression des droits de douane sur les blés et les seigles vont bon train. Mais peut-on croire que le gouvernement, tiraillé en tout sens, manifestera une opinion définitive ? La tendance à la ferme persiste. Les batailles en ces derniers jours ont été inégales.

BLE. — Malgré les protestations parfois véhémentes ou les avis de la plupart des groupements agricoles, qui comptent, parmi leurs adhérents, les plus gros propriétaires ou fermiers, le ministre de l'Agriculture a dû prendre de nouvelles mesures pour faciliter l'entrée des blés exotiques. Ce n'est pas cependant la suppression totale des droits de douane sur les blés de toute espèce, mais seulement le remboursement d'une partie des droits concernant les blés tendres allant à la panification. Nous n'aimons pas les choses simples, ou du moins nos ministres successifs cherchent-ils toujours à compliquer les mesures d'un caractère libéral que les circonstances les obligent à prendre. Pourquoi, en ce qui concerne les blés, faire une distinction entre les espèces dures et les espèces tendres ; est-ce que nous n'avons pas besoin des unes et des autres pour combler le grave déficit de notre récolte et constituer des stocks dans nos moulins ? Et pourquoi ne pas admettre la liberté d'importation ? On pense bien que la ristourne de huit francs des droits n'est possible que pour les sociétés financièrement puissantes. Nous pouvons croire toutefois que si peu importante que soit la mesure adoptée par le ministre de l'Agriculture, elle contribuera à améliorer notre situation générale, à contraindre la hausse, sinon à déclencher la baisse.

Jusqu'ici les offres des blés indigènes sont restées très médiocres, et cette pénurie peut s'expliquer encore aujourd'hui par la reprise du travail dans les exploitations principales. Il y a eu cependant des battages d'une certaine importance. Mais le désir de vendre n'est pas manifeste. Aujourd'hui, comme la semaine dernière, les vendeurs sont très rares et les cours ne subissent que d'insignifiantes fluctuations.

Nous notons les prix suivants : Blé de Beauce 234 à 236, Orléanais et Gâtinais 237 à 238, Touraine, Poitou, Vienne 238 à 240. Brie et Champagne

compte dans la détermination des prix officiels de la farine, ont évidemment de fâcheuses répercussions sur les prix des produits animaux. Mais qu'y faire ? Nous subissons les conséquences d'un régime de compression. Peut-être l'entrée désormais à demi libre des blés exotiques permettra-t-elle une amélioration légère. Cependant l'exagération du taux de blutage des farines nous condamne à la disette des issues, à un moment où elles devraient être très abondantes pour compenser la médiocrité de nos récoltes fourragères. Tout ira pour le mieux quand on respectera aussi bien qu'à certaines époques la liberté de la meunerie. La demande de sons, recoupettes et remoulages s'est fortement accrue, et cependant combien d'élèves s'abstiennent de tout achat en livrable. Les cours des issues ne peuvent qu'être en harmonie avec ceux de la matière première. Nous notons aujourd'hui les suivants :

Sons gros 95 à 97 en disponible, 100 à 102 en livrable.

Sons ordinaires 91 et 94 en disponible, 95 à 98 en livrable.

Recoupettes fines 92 à 94, recoupettes grosses 90 en disponible. Comme précédemment, il faut bien admettre 2 francs de majoration moyenne pour les engagements en livrable sur les 4 ou 6 mois de novembre. A noter que les recoupettes fines sont très peu offertes, par suite de l'insuffisance de la fabrication.

Quant aux remoulages, les prix varient de 120 à 125, suivant qualité et blancher, tant en disponible qu'en livrable. Ils ne donnent lieu qu'à des offres restreintes.

SEIGLES. — Pas de changement à signaler dans ce compartiment. Après quelques affaires d'une assez grande importance engagées peu après la récolte, les offres ont été réduites et sont devenues bien insuffisantes au regard de la demande. Mais certaines minoteries disposent de notables quantités de farine à mélanger à celle de froment. Les réserves en culture, défalcation faite des quantités nécessaires aux ensucements, sont faibles et il faut s'attendre à un mouvement d'importation. On dit qu'en Pologne et en Allemagne, il y a de grosses quantités exportables.

Nous notons en disponible, départ :

Seigles de Beauce, Gâtinais, Sologne, Touraine 186 à 188, Limousin, Berry, Auvergne et Poitou 185 à 186, Brie et Champagne 185 à 186, Bretagne et Normandie 184 à 185.

AVOINES. — Le mouvement des affaires est médiocrement actif aujourd'hui. Malgré les battages que l'on a effectués pendant la dernière période de sécheresse, les offres ne s'en ressentent pas, sans doute parce que les travaux des champs marquent une reprise reconfortante. La demande en semences sélectionnées a été relativement importante.

La tendance a été légèrement plus calme sur la plupart des marchés de Beauce, de Brie, et des régions du Centre.

La graineterie n'est cependant pas très pressée, et elle ne s'inquiète que des affaires en disponible. Il y a peu de variation dans les prix que l'on pratique.

Nous enregistrons les prix suivants applicables à la marchandise disponible, départ :

Avoines grises de Beauce, Eure et Brie 121 à 122.

Avoines grises d'hiver du Poitou, du Berry, des Charentes et autres provenances 128 à 130.

Avoines noires du Centre et de Touraine 125 à 127.

Blanches et jaunes, mélangées des cinq départements du Nord 121 à 122.

Ligowo de Brie et environs de Paris 124 à 125.

Grises de Bretagne 132 à 134.

Noires de Bretagne 130 à 133.

Bigarrées de Bretagne 128.

On s'est beaucoup étonné de la perte de 3 millions 3/4 de quintaux que vient de faire le ministère de l'Agriculture en abaissant insidieusement, par une petite rectification à l'Officiel, de 61.233.150 quintaux à 37.754.500 quintaux le chiffre approximatif de la récolte !

ORGES ET ESCOURGEONS. — Affaires bien suivies. Les offres plutôt ordinaires de la culture sont très facilement absorbées, et il y a bien peu de discussion sur les prix demandés.

Les orges de mouture bénéficient de la rareté du petit blé, également de la plus-value acquise par les sarrasins et les issues.

Voici les prix que l'on a couramment pratiqués, dans l'après-midi pour la marchandise disponible, départ :

Orges de Beauce 167 à 168, du Gâtinais 169 à 171, de Sarthe et Mayenne 169 à 170, de Berry et du Bourbonnais 169 à 170, de Champagne, Aisne, Oise 167 à 168.

Escourgeon de Beauce 156 à 157, Vendée, Poitou, Charentes 153 à 155, Champagne 153 à 155.

En orges de mouture, les prix varient de 154 à 157, suivant qualités et provenances.

Affaires calmes en orges de l'Afrique du Nord, tenues comme suit, en caf Rouen et Dunkerque : 141 à 142, en rapproché, l'embarquement novembre vaut de 142 à 143.

SARRASIN. — Offres encore très réservées, même en provenances de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, où les rendements auraient, dit-on, donné satisfaction à la culture. Il est plutôt difficile d'avoir des précisions sur les récoltes. Si les statistiques au point de vue des céréales laissent à désirer et si on peut encore les critiquer, aussi bien en ce qui concerne l'évaluation des superficies qu'à point de vue des rendements à l'hectare, que dit-on de celles relatives

au sarrasin, généralement publiées avec un retard excessif. C'est maintenant qu'il conviendrait de posséder des renseignements approximatifs, puisqu'il ne faut pas ambitionner des renseignements d'une exactitude rigoureuse. Nous entendons des récriminations dans certains groupes sur les énormes plus-values acquises par le sarrasin. Le mercredi 22 octobre 1913, on payait les provenances de Bretagne 17,50, et celles de Normandie 17,75 départ, et le prix moyen de revient en gares de Paris ne dépassait pas 19,25. Nous enregistrons aujourd'hui pour les seules provenances de la Bretagne 184 à 185, en disponible, départ grands réseaux.

C'est un prix peut-être exceptionnel, car il est bien évident que le sarrasin bénéficie de la misère du blé.

GRAINES FOURRAGERES. — Maintenant que la foire principale de Poitiers a eu lieu, les affaires sur notre place vont-elles enfin s'accroître ? Les récoltes sont bel et bien terminées et battues ; il y a des disponibilités importantes, quoique les estimations des rendements soient des plus contradictoires. Pour certaines graines, et notamment les trèfles violets, les luzernes, les ray-grass et les vesces, il y a des différences de qualité bien plus accusées que les dernières années. A quoi cela tient-il ? Faut-il attribuer ce défaut d'homogénéité à la mauvaise évolution de la floraison, à l'excès des pluies, puis à la sécheresse ? On conçoit que suivant les échantillons, les prix présentent des écarts parfois énormes. La tendance est légèrement plus ferme qu'à Poitiers.

L'on s'attendait, après la Foire de Poitiers, et vu la baisse des changes à un tassement dans les cours, tant trèfle que luzerne.

Or, non seulement, les prix se sont bien maintenus, mais pour les belles qualités, le marché d'aujourd'hui a été très ferme. Les très belles qualités ont même été surpayées.

En luzerne, peu d'offres sur le marché. On cote dans l'après-midi :

Trèfle violet, qualité courante 1.100 à 1.225 francs.

Trèfle violet, bonne qualité, 1.300 à 1.500 francs.

Trèfle violet très belle qualité 1.350 à 1.550 francs.

Sainfoins sans affaires, les vendeurs tiennent de 230 à 240 francs.

Trèfle hybride 1.500 à 2.500 francs.

Trèfle blanc nain 1.300 à 1.700 francs.

Lotier 600 à 800 francs.

Luzerne de Provence 1.250 à 1.350 francs décentée.

Luzerne de pays 1.000 à 1.250 francs.

Minettes, toujours très recherchées. Les qualités de Picardie et des Vosges valent de 900 à 950.

Ray grass d'Italie, de la Mayenne 315 à 375 suivant choix.

On a traité quelques lots de Ray grass anglais de Pacey, à 105 shilling caf Rouen.

En vesces ordinaires d'hiver, les prix varient de 275 à 325 fr. de Bretagne, en gros grains, 350 à 375.

### Hausse des Phosphates agricoles

An moment de donner notre bon à tirer pour ce bulletin, nous recevons avis d'une hausse sensible des phosphates d'Algérie-Tunisie, due uniquement à la hausse des frets par vapeur, conséquences de la grève prolongée des mineurs anglais.

Nous cotons donc les différents dosages comme suit :

18 pour cent.....	28 50
20 pour cent.....	29 »
26 pour cent.....	30 »
28 pour cent.....	35 »

Le titre 30 pour cent manque sur place, et si nous pensons pouvoir reprendre les exécutions d'ordre vers le 10-15 novembre, en dosage élevé, nous avisons tout de suite que ce dosage ne dépassera pas 29,50 et que le prix en sera de fr. 32,75.

### Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 22 octobre 1926.

PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	192 1/2 - 234 à 236
Seigle.....	182 à 186
Avoine.....	130 à 135
Orges mouture.....	154 à 157
Orges brasserie.....	... à ...
Sarrasin.....	... à ...
Son.....	100 à 105
Fèves.....	... à ...
Farine.....	... à ...

### FOURRAGES

Foin, les 500 k, hors ville	200 à 250 »
Paille.....	100 à 110 »
Foin, les 500 k, en ville.....	280 à 300 »
Paille.....	140 à 150 »

### VINS

Avec une récolte aussi décevante que celle de cette année, on ne peut s'attendre à ce que nous puissions obtenir des avis nombreux et bien assurés sur les prix de vente de nos vins de pays. Depuis les vendanges, il y a eu certes quelques tractations, mais ne portant chacune que

sur des lots de quelques barriques et où la convenance joue le plus grand rôle. Les acheteurs, prudents, sont peu pressés de se munir de vins coûtant, en muscadet, 4 francs le litre, et en gros-plant, 2 à 2,50, premier coût, prix auxquels viennent forcément s'ajouter tous les frais subsidiaires : entretiens du vin, mouillage, intérêts de fonds, transports et droits.

Cependant, les exigences d'une certaine clientèle qui, jusqu'ici, a peu regardé aux prix pour satisfaire ses goûts, ont décidé le commerce à quelques petits achats.

Signalons aussi, à ceux que cela regarde de plus particulièrement, des transports de vins opérés dans notre région, entre communes viticoles et se faisant toujours d'Ouest à l'Est, et jamais dans le sens opposé. — Les associations viticoles, récemment créées dans notre meilleur vignoble, devraient, nous semble-t-il, s'en préoccuper sérieusement. — C'est là une de leurs meilleures raisons d'être, et de prouver leur utilité.

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récolte 1926	
Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, haut degré	800 à 900
Muscadet 1 <sup>er</sup> ch., degré courant	750 à 800
Muscadet 2 <sup>e</sup> ch., »	700 à 750
Gros-plant 1 <sup>er</sup> ch., »	500 à 550
Gros-plant 2 <sup>e</sup> ch., »	400 à 450

### BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 11 octobre.

#### ALLURE GENERALE DU MARCHE

Temps plus frais, mais la vente de la viande, tant aux abattoirs qu'aux halles, reste très mauvaise.

GROS BETAUX. — Amenés : bœufs 3.973, vaches 2.000 ; taureaux 330 ; soit un total de 6.303 contre 6.819 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.322 gros bovins contre 669.

La vente a été très difficile en raison de la grosse quantité. Avec baisse de deux sous en ordinaire. Les bons animaux ont pu conserver leur prix.

VEAUX. — Amenés 2.248 contre 2.224 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 422 contre 470.

Peu de changements, mais les bons veaux se sont vendus un peu plus facilement que jeudi.

MOUTONS. — Amenés 23.993 contre 25.410 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 3.070 contre 1.950.

Les affaires ont été rendues difficiles par l'ampleur des arrivages et surtout par le manque de qualité. Dans l'ensemble, il y a eu baisse de 10 francs par tête.

PORCS. — Amenés 3.481 contre 3.300 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 1.260 contre 1.190.

Vente assez bonne. Hausse de 10 à 20 fr. aux 100 kilos vifs, sauf dans la mauvaise marchandise difficile à placer. Très bonne demande en porcs gras.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra 9,40 à 9,50 le kilo vif ; bons porcs maigres de pays 9,10 à 9,40 ; maigres ordinaires et petite marchandise 8,50 à 8,80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 9,20 à 9,40 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud Centre 8,50 à 9,10.

COCHES. — Vente plus facile ; la cote s'établit entre 6,20 et 7,50.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 52 contre 27 il y a huit jours. Vente calme entre 180 et 300 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

Paris-La Villette, lundi 11 octobre.

Amenés Inventés	
Bœufs.....	3.973 400
VACHES.....	2.000 288
TAUREAUX.....	330 33
Totaux.....	6.303 781

Vente plus difficile.

VEAUX.....	2.248 302
MOUTONS.....	23.993 3.400
PORCS.....	3.481 »

#### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs.....	8 80	8 60	9 00
Vaches.....	8 80	7 80	6 10 9 80
Taureaux.....	8 10	7 20	6 50 8 80
Veaux.....	13 20	10 70	8 70 14 60
Moutons.....	14 30	11 »	9 10 15 30
Porcs.....	13 14	10 42	8 42 13 42

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs.....	5 28	4 48	3 15 5 95
Vaches.....	3 28	4 36	3 05 6 28
Taureaux.....	4 86	4 03	3 25 5 45
Veaux.....	7 92	6 20	4 78 8 76
Moutons.....	7 10	5 17	4 » 7 96
Porcs.....	9 20	7 30	5 90 9 40

Paris-La Villette, lundi 18 octobre.

#### ALLURE GENERALE DU MARCHE

Temps assez frais malgré le retour du soleil et favorable à la vente. Le débit aux abattoirs, ces derniers jours, a été assez satisfaisant. Il existait des besoins pour la place, tandis que la boucherie de campagne s'est montrée des plus actives.

GROS BETAUX. — Amenés : Bœufs 3.243 ; vaches 1.650 ; taureaux 342 ; soit un total de 5.235, contre 6.303 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 1.113 gros bovins, contre 1.322.

Le chiffre des amenés était assez mo-

déré, mais il restait un gros total aux réserves vivantes. La demande n'a guère marqué d'emballement, de sorte que les prix n'ont progressé que d'un à deux sous par livre, surtout en entredeux.

VEAUX. — Amenés 2.146, contre 2.248 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 187, contre 422.

La vente a été bien plus calme. Les très beaux veaux ont pu assez difficilement conserver leur prix et beaucoup ont baissé d'un sou par livre. Dans l'entredeux le recul a été de deux à trois et quatre sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 18.417, contre 23.993 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 3.235 contre 3.070.

Vente plus facile grâce à la quantité modérée. La boucherie a néanmoins discuté pour l'entredeux dont la qualité est trop souvent réellement mauvaise. Par contre, toute la bonne marchandise a pu gagner 5 à 10 fr. par tête. Hausse des bonnes herbés.

PORCS. — Amenés 3.969 contre 3.481 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 807 contre 1.260.

Vente très calme, avec cours à peu près maintenus. Toutefois il y a encore eu de la difficulté dans le placement des animaux secondaires. Bonne demande en porcs gras.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres de pays 9,20 à 9,50 ; maigres ordinaires et petite marchandise 8,50 à 8,80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 9 fr. à 9,60 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud, Centre 8,20 à 8,50.

COCHES. — Vente très difficile ; la cote s'établit entre 6,20 et 7,30.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 38, contre 52 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 320 francs la pièce suivant la grosseur et la qualité.

#### DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 18 octobre.

Amenés Inventés	
Bœufs.....	3.243 111
VACHES.....	1.650 80
TAUREAUX.....	342 25
Totaux.....	5.235 216

Vente plus facile.

VEAUX.....	2.146 101
MOUTONS.....	18.417 400
PORCS.....	3.969 »

#### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs.....	9 »	8 20	6 30 9 70
Vaches.....	9 »	8 »	6 10 9 90
Taureaux.....	8 10	7 20	6 50 8 30
Veaux.....	13 70	11 »	8 90 15 »
Moutons.....	15 30	12 20	10 » 16 20
Porcs.....	13 28	10 50	8 56 13 30

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs.....	5 40	4 59	3 15 6 01
Vaches.....	5 40	4 48	3 05 6 34
Taureaux.....	4 86	4 03	3 25 5 45
Veaux.....	8 22	6 38	4 98 9 »
Moutons.....	7 75	5 73	4 40 8 42
Porcs.....	9 30	7 40	6 » 9 50

#### Marché Talensac

Nantes, le 22 octobre 1926.

Amenés Vendus		PRIX	
Bœufs.....	8	8	4 50 3 50
Vaches.....	19	19	4 50 3 50
Veaux.....	355	355	7 25 6 25
Moutons.....	307	307	5 60 6 20
Porcs.....	.....	.....	.....

### FOIRES ET MARCHÉS

LE LA LOIRE-INFÉRIEURE

#### MOIS D'OCTOBRE

Lundi 25 : Moisdon, Rouans. — Mardi 26, Vallet. — Jeudi 28 : La Chapelle-Basse-Mer, (Saint-Simon), La Chapelle-Glain. — Vendredi 29 : Fresnay, Guérande, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Père-en-Retz.

Mardi 2 : Blain, Carquefou, Nozay, Riaillé, Saint-Fiacre, Thouaré, Varades. — Mercredi 3 : La Bernerie, Châteaubriant, Machecoul, Vieilleville. — Jeudi : Ancenis, La Limouzinière, Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 5 : Nort, Le Pellerin. — Samedi 6 : Abbaretz, Le Clion, Saint-Etienne-de-Montluc.

Lundi 8 : Arthon, Nantes, Pontchâteau, Le Temple. — Mardi 9 : Boussay, Derval, Le Loroux-Bottereau. — Mercredi 10 : Frossay, Savenay, St-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 11 : Aigrefeuille, Ancenis, Arthon, Cordemais, Donges, He-Goulaine, Nort, Oudon, Saint-Jean-de-Boiseau. — Vendredi 12 : Chauvé, Fay, Sainte-Pazanne. — Samedi 13 : Nonthet (Geneston).

Lundi 15 : Cheix, Nozay, Piriac. — Mardi 16 : Legé, Saint-Père-en-Retz, Varades. — Jeudi 18 : La Chapelle-Heulin, Couëron, Mauves, Port-Saint-Père, Rezé, Saint-Nazaire, Frans, Vigneux. — Vendredi 19 : Nort. — Samedi 20 : Couëron, Guérande, Héric, Jans.

Lundi 22 : Saint-Joachim, Saint-Mars-la-Jaille. — Mardi 23 : La Meilleraye, Rouans (Launay), Saint-Sulpice-des-Landes, Vallet, Varades. — Jeudi 25 : Le Loroux-Bottereau, Plessé. — Vendredi 26 : Herbignac, Malville.

Lundi 29 : Moisdon.

### OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Pousse, à Nantes.

#### OFFRES

132. — A louer pour le 25 avril 1927, une ferme de 30 hectares, située commune de Port-Saint-Père.

133. — A louer pour le 23 avril 1927, ferme de 60 hectares, région choletaise. S'adresser à M. Reliquet, 13, rue Général-de-Solis, Nantes, ou à M. Chupin, expert, 3, rue Jean-Jaurès, à Cholet.

134. — A vendre, pressoir Simon, à double maie, Excellent état. Petit prix.

135. — A vendre, une maie de pressoir et deux broyeur de pommes Simon. Le tout en très bon état.

136. — A louer pour octobre 1927, la ferme de Caloyeau, commune de Montoir, 41 hectares dont 30 environ en prés et 11 en marais.

137. — A vendre : 1<sup>er</sup> 1 chèvre, 2 ans, avec ses deux chevrettes de 6 mois, 80 fr. la mère et 50 fr. la chevrette ; 2<sup>e</sup> un chien de garde genre policier, 2 ans, très beau, 40 fr. ; 3<sup>e</sup> coqs Bresse-Noire, issus prix de ponte 1924.

138. — A vendre, 1 vache pure race normande, 7 ans, prête à vêler.

139. — A vendre, bon cheval, charrette et harnais en bon état.

140. — A vendre, un chien pointer, 3 ans, arrêté et rapporte parfaitement.

141

# PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la  
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES  
Téléphone : 8.81

## Levures Sélectionnées César BOSS de BESANCON

Améliorez vos vins.  
Augmentez leur richesse alcoolique.  
Développez leur bouquet.  
Assurez-les contre les maladies.

### DEFOXEZ VOS NOAHS et vos PLANTS DIRECTS

en incorporant à vos moûts  
les levures sélectionnées César BOSS.  
Depuis plusieurs années je conseille  
ce traitement à ma clientèle ; les résultats  
obtenus sont surprenants et la  
plus-value des vins traités est énorme.  
Tous les VITICULTEURS  
ont intérêt à lever leurs moûts (coût  
2 fr. à 3 fr. par barrique). Le choix de  
la levure est capital.

Bien exiger la levure César BOSS,  
obtenue selon les principes découverts  
par PASTEUR et fabriquée dans des  
laboratoires modernes avec les sélections  
des meilleurs crus.

Dépositaires demandés dans les  
principaux centres viticoles du Département.

S'adresser à NANTES à  
**E. PILLORGET**  
Agent général  
BOUCHONS ET ARTICLES DE CAVES  
— 2, rue Guépin —  
Téléphone 15-86. — Compte postal 56.49

Mettre un timbre pour la réponse S. V. P.

## D. SAMOUEL & FILS

Experts-Comptables  
34, Boulevard Saint-Aignan, 34 - NANTES  
Travaux de Comptabilité  
Vérification de Lettres de Voiture  
Achat et Vente d'Immeubles  
FONDS DE COMMERCE

## MUSIQUE

24, Rue du Calvaire, NANTES — Tél. 31.63  
Les Meilleures Marques de PHONOS  
Le Plus Grand Choix de DISQUES  
Les Dernières Nouveautés en MUSIQUE  
APPAREILS PORTATIFS

## FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES EN TOUS GENRES

**F. DELAROUX**  
19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES  
Grand choix de Chambres à coucher  
et salles à manger  
FABRICATION SOIGNEE



**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Succr  
1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES  
Constructeur

TOURNAI Prop. demande fermiers pour  
bonnes terres, paiement nature. S'adresser  
M. LABANCHÈRE, notaire à Loches (Indre-  
et-Loire). Timb. rép.

ON DEMANDE une bonne, jeune fille ou  
femme.  
S'adresser à M. FOURNIER, chef de district  
à St-Christophe-du-Bois (Maine-et-Loire).

## Choisissez le bien isolé

A la campagne il est impossible d'éviter l'humidité,  
la question est d'importance en ce qui concerne  
l'emploi des moteurs électriques. En effet si un  
moteur est mal isolé, cette humidité peut être la  
cause d'accidents de personnes, de court-circuits,  
etc., d'autant plus dangereux, que les secteurs  
ruraux distribuent fréquemment leur courant à  
une tension relativement élevée : 380 volts.  
Si vous voulez éviter tout souci de ce côté,  
choisissez toujours un moteur bien isolé. L'isole-  
ment du moteur A. O. est parfait car il est  
réalisé par une double imprégnation faite sous  
pression, après un séchage préalable à chaud  
et par le vide.

**Ateliers d'Orléans**  
de la Compagnie Générale d'Electricité S<sup>a</sup> A<sup>m</sup> C<sup>i</sup> 90 Millions

SUCURSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie

# AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents




Crée et consacre les Champions  
**Tours de France**  
1926 1<sup>er</sup> L. BUYSSÉ  
1925 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA  
1924 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA  
1923 1<sup>er</sup> H. PELISSIER  
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.  
Garanties 20 ans, depuis... 645 fr.  
Laveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.  
Les meilleures Machines au meilleur Prix  
NOUVEAUTE ! Le Lave-Linge rapide. 25 fr.  
NANTES 11, Chaussée de la Madeleine  
50, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau Tél. 6.05 VENTE A CREDIT  
SUR DEMANDE  
Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce

DENTISTE — 110 —  
rue de Coulmiers  
**CLINIQUE DENTAIRE**  
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES  
REDUCTION aux Membres du Syndicat Central  
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles  
SPÉCIALITÉ DE DENTIERS

Cout l'Ameublement  
**A. FOURNIER-GUERIN**  
Bénitier - Tapissier  
4, Place Duchesse-Anne - NANTES  
Meubles de tous styles, Glaces, Somniers,  
Tentures, Tapis, etc...  
— LIVRAISON A DOMICILE —

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**  
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES  
**O. PILLET, pharmacien** — TELEPHONE 9.08  
DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
— BAISSÉ DE PRIX —

PEPINIÈRES AMÉRICAINES  
DE L'OUEST  
Établissements Viticoles  
**Eugène GIRAULT**  
Pépinieriste Viticulteur  
JAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 3 et 75  
Expos. Nationales Tours, Paris  
1<sup>er</sup> Prix - Médailles d'Or  
H. Concours - Membre du Jury  
60 Hectares  
Vignobles et Pépinières  
Plants greffés des meilleures  
variétés - Reproducteurs directs  
recommandés  
Vastes Champs de Froids mûres  
Champs d'Expériences  
Authenticité Sélection garantie  
C'est aux Pépinières GIRAULT  
que nous devons  
nos meilleures Sélections ! Agents sérieux acceptés



Seul un savon "naturel"  
garde au teint  
sa fraîcheur naturelle

Palmolive est le plus "naturel" des savons. Il n'entre, dans sa composition, que de pures huiles balsamiques, les huiles de palme et d'olive, qui agissent merveilleusement sur la beauté du teint. Grâce à leurs vertus purifiantes et vivifiantes, l'épiderme s'affine, le teint s'éclaircit. En employant régulièrement le Savon Palmolive, il n'y a aucun inconvénient à faire usage de poudre et de fards, à condition de ne pas les laisser sur le visage pendant la nuit.  
Par hygiène et par coquetterie faites donc usage de Palmolive  
Son emploi est infiniment simple. Chaque soir, vous lavez, avec sa mousse fraîche, votre visage, votre cou, vos épaules. Faites-la bien pénétrer jusqu'au fond des pores, puis rincez à l'eau fraîche et séchez sans frotter.  
Essayez, dès ce soir, et vous constaterez bien vite l'efficacité de ces soins journaliers.

**PALMOLIVE** SAVON  
**PALMOLIVE**  
Vente en gros : 20, Rue Verrier, Paris  
FABRICATION FRANÇAISE

**DUNLOP**  
Le PNEU  
dont  
la gomme  
efface  
les  
mauvaises  
routes

SPECIALITÉ DE  
**POTS A FLEURS  
CLOCHES A JARDIN  
TERRINES  
à semis**  
P. BUREAU  
10, Quai Duchesne, NANTES  
Tél. 14.88  
Si vous voulez acheter ou vendre  
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.  
Adressez-vous à MM Agasse et Perthais  
**AGENCE COMMERCIALE DE L'OUEST**  
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

PLUS DE FEU  
90 Ans de Succès  
Grâce à nos  
**CHEVAUX BOITEUX**  
LIMONET BOYER-MICHEL  
R. DEBON, CHATEAUBRIANT (L.)  
TOUTES PHARMACIES. BROCHURE FR.

**PRODUITS MELASSES  
SUCRAZOTE**  
moins chers et plus nutritifs  
que les SONS, GRAINS, TOURTEAUX  
FABRICATION REPUTÉE  
La plus forte production en France  
157, avenue Malakoff, PARIS (16<sup>e</sup>)  
Tél. (5 lignes) : PASSY 71-53 et la suite  
Province : PASSY-INTER 27  
En Vente dans les principales graineteries  
S'ad. à M. René ANGELY, 16, Bd Lelasseur, NANTES

**VOITURES D'ENFANTS**  
(Spécialité)  
**A. MAINGUY**  
23, chaussée de la Madeleine  
Tél. 24.89 - NANTES  
RÉPARATIONS - GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION

La Banque  
**Albert DELIMÈLE & C<sup>ie</sup>**  
22, rue du Calvaire - NANTES  
Reprend l'Escompte  
des  
**BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE**  
(toutes échéances)  
Les Meilleures Conditions  
de la Place

**AU DIAMANT BLEU**  
HORLOGERIE - BIJOUTERIE  
**J. MILLON** 5, Place Saint-Pierre - NANTES  
Vente - Achat - Réparations - Transformations

**RÉALISEZ ÉCONOMIES**  
sur vos PNEUS en confiant vos  
RECAOUTCHOUTAGES et RÉPARATIONS  
à spécialistes compétents  
**COUFFIN - TREMBLAY**  
25, Quai Magellan - NANTES

TEINTURE, DEGRAISSAGE & APPRÊT A LA VAPEUR  
**CH. DUGUY**  
9, Chaussée Madeleine NANTES  
4, Rue des Olivettes R. C. NANTES 1019  
SPÉCIALITÉ DE NETTOYAGE A SEC ET DE TEINTURE  
EN TOUTES NUANCES  
NOIR POUR DEUIL TOUTS LES JOURS - DÉCATISSAGE  
REMISE AUX ANCIENS COMBATTANTS

Spécialité BLANCS EXTRA-NEUTRE  
VINS MOELLEUX.  
VINS ROUGES D'ALGERIE.  
**LUNEAU-GRIFFON** quai Baco, Nantes.

**PNEUS - REGOMMAGE**  
et toutes réparations  
**A. GIRAUD**  
8, Rue Mathelin-Rodier - NANTES  
Téléphone 28.41 - MÉDAILLE D'OR

**VINS DU ROUSSILLON**  
Maison pour clientèle bourgeoise  
Demande représentant sérieux et actif  
JAULENT, propriétaire, BAGES (Pyrénées-Orient.)

**RHUM, PORTO, MADÈRE, MALAGA**  
Importation directe  
**LEFEBVRE FRÈRES - LE HAVRE**  
Agents sérieux acceptés

AUX GRANDS MAGASINS DE  
**LA CHATELAINÉ**  
R. C. 553  
18 et 20, Rue Crébillon - NANTES  
SÉRIES RÉCLAME  
29  
39  
49  
59  
69  
Les 23, 25 et 26  
OCTOBRE  
MISE en VENTE  
de  
**Chapeaux garnis**  
Au 1<sup>er</sup> Etage : Exposition de nos Modèles  
Haute Mode

**GUEUDET**  
**SES PARDESSUS**  
**et COMPLETS**  
95 fr. - 125 fr. - 175 fr.  
LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS  
Hommes - Jeunes Gens - Enfants  
**GUEUDET HABILLE BIEN**